

***PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISES
EN TERMES DE MESURES DESTINEES A
AMELIORER L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
ET A PROMOUVOIR L'ENTREPRISE ALGERIENNE***

Février 2003

Le Forum des Chefs d'Entreprises a eu, au long de l'année 2003, à formuler un grand nombre de propositions destinées à donner une impulsion positive aux réformes de l'économie algérienne, en s'appuyant deux axes principaux : la nécessité de travailler à l'amélioration de l'environnement des affaires et la défense des intérêts de l'entreprise algérienne, comme source principale de création de la richesse.

Sur la base de ces propositions, un dialogue constructif a pu être engagé avec les autorités publiques, dont le Forum se félicite et qui a vu, notamment, la prise en charge d'un certain nombre de mesures concrètes dans la Loi des finances pour cette année 2003. Il est donc hautement souhaitable que cette démarche fructueuse soit poursuivie de manière active, la résolution des problèmes vécus par les entreprises étant la voie la plus sûre pour la relance de la croissance et pour le développement économique et social de notre pays.

Dans cet esprit, il faut rappeler que le Forum des Chefs d'Entreprises a produit, en 2002, un document de référence intitulé "Placer l'entreprise au centre des politiques économiques" (le texte de ce document est joint en annexe) dans lequel ont été listées soigneusement des propositions de solutions aux contraintes que rencontre l'entreprise algérienne, dans le contexte économique actuel. Certaines de ces propositions ont déjà été retenues. D'autres restent encore à prendre en charge, en particulier des mesures touchant à la mise à niveau, à la fiscalité, à l'exportation et à l'environnement général de l'entreprise.

i-) mesures liées à la mise à niveau des entreprises

Les mesures préconisées par le Forum portaient fondamentalement sur la nécessité du lancement d'un vaste programme devant toucher quelques 1000 entreprises par an, sur une durée de 5 à 7 années.

Ce programme, malgré l'urgence signalée et malgré des moyens déjà disponibles et identifiés, n'a toujours pas été mis en chantier.

Il y a lieu, ici, d'insister tout particulièrement sur le préjudice que les retards pris ne manqueront pas d'avoir sur le tissu productif dans notre pays, au cours des toutes prochaines années. D'aucuns considèrent, à tort, que rien ne presse, le programme de démantèlement tarifaire étant étalé sur douze années. Ce serait une erreur grave de ne pas prendre le problème à bras le corps, dès maintenant. Une fois que les difficultés seront avérées et que les entreprises

commenceront à disparaître, que le marché national sera accaparé par les importations, il sera trop tard.

Pour cette raison, le Forum tient à souligner qu'il y a déjà péril en la demeure. Il appartient au Gouvernement d'afficher rapidement son programme de mise à niveau, de fixer les objectifs à atteindre, de dégager les ressources indispensables et de passer résolument à sa mise en application.

Pour un maximum d'efficacité et pour éviter les dilutions de responsabilités que l'on peut d'ores et déjà constater, il serait utile, au préalable, de désigner et de mettre en place une autorité responsable qui sera chargée de centraliser l'information et de coordonner la mise en oeuvre de l'ensemble du programme de mise à niveau.

ii-) mesures à caractère fiscal

Si la dernière Loi des Finances a effectivement donné suite à quelques unes de nos propositions, certaines autres demandent toujours à être prises en charge. Nous citerons principalement :

- la suppression du Versement Forfaitaire sur les salaires ;*
- la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle ;*
- la suppression de la taxe d'apprentissage ;*

Par ailleurs, la mesure prise par la Loi des Finances pour 2003 concernant le non cumul de l'IBS et de l'IRG, devrait être complétée pour couvrir également la situation où les bénéficiaires font l'objet de réinvestissement au sein de l'entreprise.

iii-) mesures de promotion de l'investissement

Les mesures les plus importantes qui sont préconisées en matière de promotion de l'investissement concernent deux volets essentiels :

- la prise en charge du problème foncier. Malgré les déclarations qui sont faites sur cette question sensible, aucune initiative concrète n'a été prise jusque là. Ce problème revient pourtant, dans les doléances des entrepreneurs, comme une des contraintes majeures à l'investissement ;*
- la gestion des zones industrielles, à travers, notamment, une rationalisation du cadre actuel et une implication directe des entreprises privées.*

iv-) mesures de soutien aux exportations

Parmi toutes les propositions formulées en matière d'encouragements et de soutiens à apporter aux exportateurs, dont aucune n'a été prise en charge, il y a lieu de rappeler les deux plus importantes, qui touchent :

- à la prise en charge totale des frais de transport sur les ressources du Fonds spécial de promotion des exportations hors hydrocarbures ;*
- à la restitution aux exportateurs de la totalité du produit en devises de leurs exportations.*

v) autres mesures portant sur l'environnement de l'entreprise

Parmi les mesures les plus significatives susceptibles d'améliorer l'environnement de l'entreprise, il faut citer notamment :

- la simplification des formalités de délivrance du registre de commerce ;*
- la réhabilitation de l'usage courant des instruments de paiement (chèque et lettre de change) dans la vie économique ;*
- l'installation des bureaux de change privés comme un moyen de réguler le marché des devises et de recycler les fonds en provenance de l'émigration.*

vi-) dossier des pertes de change

Ce dossier, qui a fait l'objet de demandes réitérées du Forum des Chefs d'entreprises, touche quelques 400 entreprises privées. Ces dernières, qui ont signé des conventions avec leurs banques, ont déjà remboursé jusqu'à 6 ou 7 fois le montant des crédits qu'elles avaient initialement contractés et restent encore, le plus souvent, redevables d'autant.

Il serait juste que les autorités apportent une réponse de nature à clore définitivement ce dossier, à un moment où la situation financière appréciable du pays le permet effectivement. A ce sujet, le Forum est disposé à rechercher, de concert avec les pouvoirs publics et les entreprises concernées, les solutions techniques les plus appropriées.

vii-) présentation d'un dossier consacré à la dynamique nouvelle à impulser en matière de construction de logements

Au delà des mesures citées ci dessus, qui reprennent les propositions déjà formulées dans le mémorandum intitulé "Placer l'entreprise au centre des politiques économiques", le Forum des Chefs d'entreprises présente un dossier nouveau dans lequel il préconise une dynamique à même de résoudre ce problème récurrent.

L'idée centrale qui a présidé à l'élaboration de ce dossier est de travailler à résorber le déficit que notre pays traîne en la matière depuis de longues années, à travers un programme de construction de 200 000 logements/an, étalé sur six années. L'ambition de ce programme serait d'en faire un instrument de la relance économique, tout en répondant à la demande sociale pour un bien essentiel.

Documents joints en annexe :

- 1. Mémorandum « Placer l'entreprise au centre des politiques économiques » ;*
- 2. Dossier « Pour une dynamique nouvelle en matière de construction de logements, comme un facteur de relance économique et de satisfaction de la demande sociale ».*